



Laurentian University Université Laurentienne

Rapport annuel – 2012-2013
pour le
Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laurentienne
rédigé par Susan James, Pauline Zanetti, Robin Craig
présidente/coordonnatrice/administratrice

Conformément au mandat du Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université Laurentienne, adopté en avril 2013 par le Conseil des gouverneurs de l'Université, le Comité doit présenter au Conseil des gouverneurs un rapport annuel qui est soumis au Sénat à titre d'information.

Contexte

Toutes les universités canadiennes doivent se conformer aux règles de l'EPTC 2 pour continuer de pouvoir recevoir et administrer des fonds de recherche des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), ou les « Organismes » (voir l'introduction de l'EPTC 2).

Selon la Politique des trois Conseils, les universités doivent élaborer une politique d'examen de l'éthique et un processus faisant appel à une structure unique pour l'université et, si elles le désirent, à des comités départementaux chargés d'évaluer les recherches des étudiants de premier cycle. Le comité d'éthique de la recherche de l'université est non seulement responsable de l'examen des cas, mais également de l'éducation (pour la communauté et les membres du comité) et de l'administration du processus d'examen de l'éthique à l'université, conformément à la Politique des trois Conseils.

En 2010, les trois Conseils ont publié leur énoncé de politique révisé, l'EPTC 2, qui régit désormais le CER de l'Université Laurentienne. En vertu de l'EPTC 2, le CER a dû mettre à jour ses formulaires de demande et de grille d'évaluation, et élaborer un nouveau mandat pour rendre compte de la conformité à l'EPTC 2.

Le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laurentienne (CERUL) a le mandat d'examiner la conformité des recherches qui font appel à des sujets humains, conformément aux politiques de l'EPTC 2 et à leurs révisions subséquentes, dans le respect des principes fondamentaux définis dans l'EPTC 2. Le CER doit examiner tout projet de recherche faisant directement ou indirectement appel à des sujets humains en utilisant une « approche proportionnelle » (EPTC 2, chapitre 1, Cadre éthique).

Favoriser une communauté de recherche universitaire solide et crédible et des collaborations de recherche efficaces nécessite un soutien ouvert et tangible aux niveaux les plus élevés, pour les travaux de révision et de veiller à l'éthique de la recherche.

Composition du Comité, mars 2012 – février 2013

Le CERUL est régi par la Politique des trois Conseils subventionnaires fédéraux (EPTC 2, 2010). Conformément à l'EPTC 2, au moins deux membres de tout CER doivent posséder « l'expertise et les connaissances voulues pour comprendre le domaine et la méthode liés au projet de recherche proposé ou en cours, et évaluer les risques et les bénéfices potentiels qui peuvent être associés au projet » (EPTC 2). À l'Université Laurentienne, les chercheurs effectuent des recherches dans des disciplines très variées en utilisant une vaste gamme de méthodes; il importe donc que nous ayons une large représentation au CER.

Membre	Département	Champ d'expertise
Susan James (présidente)	Formation des sages-femmes	Éthique, méthodologies qualitatives
Rosanna Langer (vice-présidente)	Droit et justice	Droit et questions de droit
Taima Moeke-Pickering	Services sociaux pour les Autochtones	Méthodologies de recherche autochtones
Maurice Grzeda	Commerce	Gestion; éducation
Michael Persinger	Psychologie	Connaissances générales; validité des mesures
Nancy Lightfoot	École de santé dans les milieux ruraux et du nord	Épidémiologie Méthodes quantitatives Méthodes combinées
Patricia Richards (Membre de la collectivité)	Services correctionnels District de Sudbury	Les questions de sécurité communautaire
Souhila Benabadi (Étudiante diplômée)	Sciences humaines	Théorie de l'enseignement de l'anglais; théories socio-culturelles
Pauline Zanetti (Secrétaire)	Bureau de la recherche, du développement et de la créativité	Soutien administratif
Robin Craig (Administratrice)	Bureau de la recherche, du développement et de la créativité	Soutien administratif
Jacques Abourbih (a quitté le CER en 2013)	École de médecine du Nord de l'Ontario	
Daniel Leduc (a quitté le CER en 2012)	Collège Boréal	

1. Réunions

En 2012-2013, le CER s'est réuni régulièrement le premier vendredi de chaque mois. Il s'est également réuni deux fois à quelques occasions (notamment pour une séance de réflexion) en raison du nombre de cas. Au total, 10 réunions ont été tenues entre le 1^{er} mars 2012 et le 28 février 2013. Un sous-comité a été formé pour travailler à la définition d'indicateurs de qualité. L'adoption d'une politique qualitative concernant le quorum a fait en sorte qu'aucune réunion n'a été annulée cette année.

2. Activités en 2012-2013

*Activités complètes du CERUL entre le 1^{er} mars 2012 et le 28 février 2013

Mois	Accélérées	Complètes	Modifications- Prolongations- Exemptions	Total/mois
03-12	13	1	6	20
04-12	6	3	4	13
05-12	13	3	6	22
06-12	16	5	7	28
07-12	39	1	10	50
08-12	15	2	2	19
09-12	9	2	9	20
10-12	16	2	8	26
11-12	12	3	8	23
12-12	13	1	6	20
01-13	15	2	7	24
02-13	15	1	6	22
Total	182	26	79	Total : 287

*Pourcentage de tous les processus en 2012-2013

Expedited	Full	Modif/Exten/Exemp	Total
63.4%	9.1%	27.5%	100%

3. Description des activités au cours de 2012-2013

Outre les examens dont fait état le tableau qui précède, le CER a finalisé un nouveau mandat, qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs le 19 avril 2013. De légères modifications ont été apportées aux formulaires de demande et de grille d'évaluation afin d'assurer une plus grande conformité à l'EPTC 2.

Le départ imprévu de l'agent d'éthique de la recherche, en mai 2012, a nécessité des changements dans la gestion des demandes. La présidente et la coordonnatrice du CER ont assumé les responsabilités de l'agent d'éthique de la recherche. Un nouvel agent d'éthique de la recherche a été nommé en janvier 2013.

4. Délai de réalisation

a) Amélioration des délais d'examen et d'approbation

Il faut compter environ deux semaines entre le moment où la demande est présentée et l'approbation, si l'on exclut le temps qui s'écoule entre l'envoi des commentaires de l'examineur au chercheur et la production par celui-ci des révisions recommandées. Il peut y avoir des exceptions, notamment pendant les périodes de l'année où les membres du CER peuvent être occupés par la notation où lorsqu'il y a plusieurs échanges entre les chercheurs et les examinateurs pour des projets plus complexes. Au cours de l'année écoulée, on a rarement dû envoyer des rappels aux membres du CER pour la production de leurs commentaires. On fait parvenir des rappels aux chercheurs lorsqu'un mois (ou plus) s'est écoulé après l'envoi des commentaires de l'examineur.

Facteurs qui ont contribué à améliorer les délais : une équipe du CER petite, mais formée de membres chevronnés, la disponibilité d'anciens membres du CER pour effectuer des examens – en particulier pendant la période des vacances – la coordination du formulaire de demande et de la grille d'évaluation du CER, une meilleure connaissance des formulaires (tant de la part des chercheurs que des membres du CER), la connaissance de certains programmes de recherche qui reçoivent de multiples demandes.

b) Modification de la pratique concernant les invitations lancées aux auteurs de demande, notamment les étudiants et leur directeur, d'assister aux réunions plénières du CER

Alors que, au cours des années précédentes, les auteurs de demande pouvaient demander à assister aux réunions du CER lorsque leur demande était étudiée en plénière, le CER a décidé au printemps 2012 qu'il serait plus efficace d'inviter tous les chercheurs à assister (en personne ou par téléphone) à la réunion lorsqu'il était déterminé que la demande nécessitait un examen complet. Les étudiants qui présentent une demande sont incités à inviter leur directeur ou un autre membre du comité de supervision à la réunion.

Le chercheur doit présenter un résumé de sa recherche en soulignant les aspects qui ont des incidences sur le plan déontologique. Les membres du CER posent ensuite les questions qui ont été soulevées dans l'examen de la demande. Le chercheur a la possibilité d'expliquer davantage certains aspects de la recherche ou de prendre note des révisions à apporter. Il est ensuite invité à répondre aux questions du CER. Une lettre résumant toutes les révisions recommandées est envoyée au chercheur dans la semaine qui suit la réunion du CER.

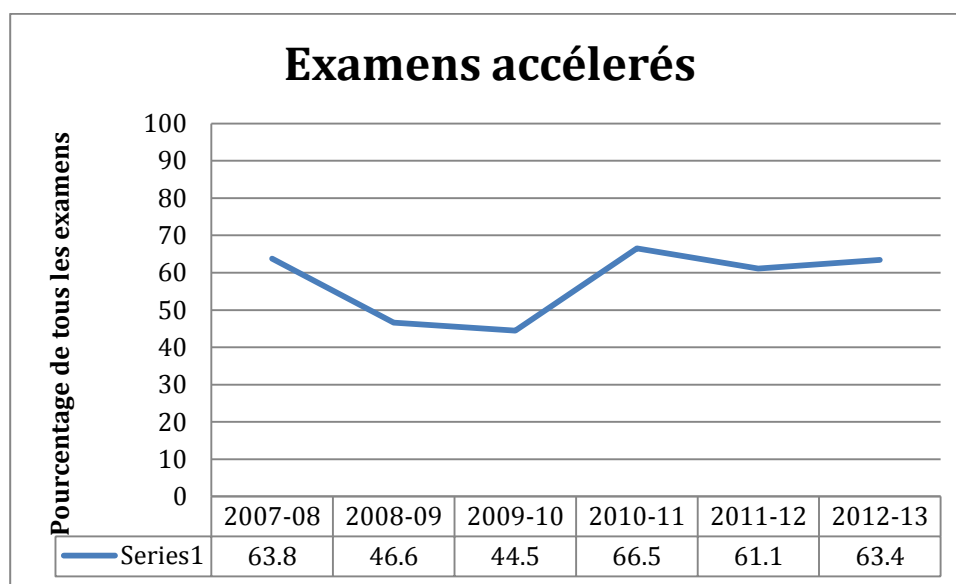
Très peu de chercheurs refusent l'invitation d'assister à la réunion du CER, mais il est arrivé que des étudiants y assistent sans l'appui de membres du corps professoral. Le CER a reçu des rétroactions plutôt positives des chercheurs – notamment que la présence à la réunion a démystifié le processus et les a aidés à mieux comprendre les

lignes directrices de l'EPCT 2 et les recommandations du CER. La grande majorité des demandes ont été approuvées dans les deux semaines suivant la première réunion avec le CER.

c) Tendence uniforme pour les examens accélérés

La proportion de demandes faisant l'objet d'un examen accéléré (plutôt que complet) a augmenté depuis 2008-2009 et est demeurée constante au cours des trois dernières années.

Année	Examens accélérés
2007-08	63.8%
2008-09	46.6%
2009-10	44.5%
2010-11	66.5%
2011-12	61.1%
2012-13	63.4%



Facteurs contribuant à une proportion plus élevée d'examens accélérés : clarification des stratégies pour évaluer le niveau de risque dans l'EPCT 2, membres chevronnés du CER, approche différente à l'égard des questions de l'examineur du CER (par le passé, l'agent d'éthique de la recherche soumettait automatiquement une demande de processus accéléré à une réunion plénière où l'examineur posait une question; maintenant, le président du CER discute avec l'examineur avant de déterminer la nécessité d'un examen complet), clarification de la terminologie utilisée dans le formulaire de demande, ce qui permet aux chercheurs de communiquer avec plus d'exactitude le niveau de risque de chaque projet.

L'EPCT 2 et les clarifications ultérieures ont donné lieu à une « pratique exemplaire » consistant à recourir au processus d'examen accéléré pour les demandes déjà approuvées à une autre réunion du CER, quel que soit le niveau de risque. Il est possible que, à l'avenir, les trois Conseils recommandent qu'une approbation suffise pour les projets multi-institutionnels, mais ils recommandent actuellement la stratégie accélérée. Cela donne encore à l'établissement la capacité de demander des changements qui peuvent être déterminés par le contexte. Par exemple, à l'Université Laurentienne, le CER peut devoir s'occuper d'un plus grand nombre d'enjeux liés au bilinguisme ou aux populations autochtones qu'un CER dans une université située dans un grand centre urbain. Cette approche ne réduit pas le nombre d'examens complets nécessaires lorsqu'un projet à risque plus élevé a été approuvé par un autre CER et que nos responsables des examens accélérés ne recommandent pas d'examen complet en fonction de préoccupations relatives au contexte.

5. CER des départements

Tous les comités d'éthique de la recherche au premier cycle (CERPC) sont considérés comme des CER délégués et travaillent selon la désignation qui leur est donnée par le CER central. Leurs obligations sont gérées par l'entremise de la politique suivante :

Conformément à l'énoncé de politique des trois Conseils, le CERUL a la responsabilité ultime de l'examen éthique des recherches faisant appel à des sujets humains effectuées par son personnel. Le CER délègue ses pouvoirs aux CER des unités pour les activités touchant les cours des étudiants de premier cycle. Il y a deux exceptions à cette délégation de pouvoirs :

- 1) Les recherches effectuées par des étudiants de premier cycle qui s'inscrivent dans le programme de recherche d'un membre du corps professoral doivent être étudiées par le CER de l'Université.
- 2) Si le CER d'une unité détermine qu'un projet présente PLUS QU'UN RISQUE MINIME, le projet doit être examiné par le CER de l'Université.

Si le CER d'une unité est incertain quant aux risques que comporte une proposition, il doit consulter le président du CER central de l'Université.

Officiellement, il y a 12 CERPC (y compris l'Université de Hearst et l'EMNO) à l'UL :

Sciences de l'activité physique, Psychologie, École des sciences de l'éducation, Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Sudbury, Sociologie, Sociologie (Barrie), Service social, École de commerce et d'administration, Université de Hearst, École des sciences infirmières, Histoire. Plusieurs unités d'enseignement n'ont plus de composantes de recherche dans leur curriculum du premier cycle et n'ont donc pas de rapport d'activités de révision cette année.

6. Sommaire des cas signalés par les CERPC

Unité	Cas signalés (en juin 2013)
Sciences de l'activité physique	24
Psychologie	45
École des sciences de l'éducation	Aucune activité signalée cette année
Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Sudbury	6
Sociologie	10
Sociologie (Barrie)	3
Service social	Aucune activité signalée cette année
Commerce et administration	7
Université de Hearst	12
École des sciences infirmières	Aucune activité signalée cette année
Histoire	Aucune activité signalée cette année
EMNO	34
Total	141

7. Sommaire des réalisations

- a) **MANDAT** : L'une des réalisations les plus importantes de l'année a été l'établissement du mandat du CER. Il s'agit d'une mise à jour du document *Politique et procédures de la recherche avec des êtres humains à l'Université Laurentienne*, qui remonte au 31 mai 2000, qui vise à harmoniser le mandat et les mises à jour les plus récentes de l'EPCT 2. L'élaboration, l'achèvement et l'approbation finale du mandat par le Conseil des gouverneurs ont pris beaucoup de temps. Sans révision de son mandat, le CERUL ne pouvait pas recruter de nouveaux membres ou nommer un président et un vice-président officiels.

Résultats : Le CER peut maintenant recruter de nouveaux membres et a pu nommer un président et un vice-président.

- b) **Réunions du Comité avec des étudiants et des directeurs** : augmentation; un plus grand nombre d'étudiants assistent aux réunions du CER (pour un examen complet) avec leur directeur.

Résultat : Les membres du CER aident les étudiants à s'occuper de questions éthiques complexes; les étudiants ont l'occasion d'expliquer et d'élucider des parties de leur projet pour les examinateurs. Les directeurs peuvent souvent se faire une idée des dimensions éthiques de la recherche faisant appel à des sujets humains. Dans l'ensemble, il s'agit d'une expérience très positive pour le directeur et l'étudiant.

- c) **Rencontres avec les étudiants et les directeurs** : Le nombre de rencontres de chercheurs, d'étudiants et de directeurs avec le Bureau de la recherche ou la présidence du CER pour discuter de questions et stratégies éthiques a augmenté.

Résultat : Meilleure connaissance des exigences de l'EPCT 2; demandes améliorées; résolution de conflits

- d) **Présentations des unités :** Sciences de l'activité physique, Service social, École de santé dans les milieux ruraux et du nord, Radiothérapie, INORD

Résultat : Meilleure connaissance des exigences de l'EPCT 2; demandes améliorées

8. Défis

- a) **Profil du CER sur le campus :** Dans le passé, nous avons eu des commentaires négatifs au sujet du CER et de l'ETPC 2 : la crainte de révisions inutiles et de blocages, l'insatisfaction à l'égard du processus et résistance à l'ajout d'un examen éthique à un projet de recherche, même lorsque la nécessité en est manifeste. Des communications provenant de chercheurs reflètent peut-être un changement dans les attitudes envers la CER.

Quelques messages (traduits):

13 février 2013

Salut!

Merci pour l'information! Voici le formulaire approprié pour la demande de révision. ... beaucoup plus simple!

Merci

14 février 2013

Merci. Je suis impressionné par la vitesse de la réponse. C'est bien!

Je répond au plus vite, etc.

22 février 2013

Merci beaucoup pour cette réponse rapide, votre travail est très apprécié.

Stratégie : Éducation continue; rencontres individuelles entre le CER, le corps professoral et la population étudiante; sensibilisation aux exigences de l'EPCT 2.

- b) **Manque de présence Web sur le site Web de l'UL :** Le nouveau site Web n'offre pas d'autre accès aux documents du CER que l'intranet. Compte tenu de l'accent mis sur la recherche en collaboration, les chercheurs qui n'ont pas accès à LUNET (principaux chercheurs d'autres universités, étudiants d'autres universités, chercheurs de la communauté) n'ont pas d'accès direct aux demandes présentées au CER, aux politiques, procédures et dates des réunions du Comité. Même les membres du corps professoral et du personnel de l'UL trouvent souvent très frustrant d'avoir accès à ces documents par l'entremise de LUNET. Le volume de messages au CER et au personnel du Bureau de la

recherche pour demander la transmission personnelle de documents ou des instructions permettant de trouver le bon emplacement sur LUNET a atteint un niveau historique. Il y a également des irrégularités pour ce qui est de l'accès aux pages en français sur LUNET.

Pour la communauté des CER partout au Canada, il est essentiel de pouvoir prendre connaissance des formulaires et documents ainsi que des politiques et marches à suivre élaborés dans des établissements similaires. Par exemple, nous avons consulté sur Survey Monkey d'autres sites de CER concernant les politiques universitaires, le recours aux incitatifs et aux récompenses pour les participants ainsi que les politiques sur la recherche multi-institutionnelle. Si les autres universités n'ont aucun moyen d'accès, elles peuvent présumer que l'UL n'effectue aucune activité de recherche ou d'éthique de la recherche. Nous demandons que ce problème soit corrigé depuis la mise en service du nouveau site Web, à l'automne 2012.

Stratégie : Communications constantes avec la TIUL au sujet d'une stratégie convenable pour l'accès sur le site Web aux documents et à l'information sur l'éthique.

- c) **Incitatifs et rémunération pour les participants aux recherches :** De nombreuses questions ont été acheminées au CERUL au cours des deux dernières années concernant le remboursement des dépenses engagées pour les incitatifs ou la rémunération des participants aux recherches. L'Université Laurentienne ne dispose actuellement d'aucune politique quant aux mesures requises pour les chercheurs. Il a été difficile de trouver un équilibre entre la nécessité pour les chercheurs de protéger la confidentialité des participants aux recherches et le besoin de pratiques acceptables pour l'Université qui rendent compte de l'utilisation convenable des fonds de recherche. Les chercheurs de l'Université Laurentienne disent craindre que les politiques élaborées dans les grandes universités du Sud n'abordent peut-être pas des enjeux comme les relations multiples au sein de l'université et du milieu de recherche connexe, les pratiques culturelles dans les collectivités autochtones, les distances importantes entre les chercheurs et les participants aux recherches (ce qui empêche la collecte de signatures) et l'utilisation de protocoles de recherche dans les cas d'envois massifs de questionnaires sans moyen de connaître l'identité des participants qui ont bénéficié d'un incitatif, comme une carte-cadeau. Le Bureau des services financiers a refusé de rembourser à certains chercheurs des achats comme des cartes-cadeaux de Tim Hortons. Jusqu'à maintenant, on a procédé à un examen élargi des politiques et pratiques dans d'autres universités canadiennes, on a consulté le Secrétariat du Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, et le vice-recteur a rédigé une politique pour l'Université Laurentienne.

Stratégie : On a incité le recours à une consultation/table ronde faisant appel au CER, au Bureau de la recherche, à divers chercheurs de l'UL et au Bureau des services financiers avant la mise au point définitive d'une nouvelle politique. Il faudra développer des pratiques exemplaires pour faire connaître aux chercheurs l'information à inclure dans les formulaires de consentement.

- d) **Ressources humaines :** Le CER a perdu quelques membres au cours des deux dernières années, mais ne pouvait faire de recrutement sans mandat approuvé. L'une des critiques à

l'endroit du CER par le passé avait trait au manque de transparence dans le recrutement et la nomination de nouveaux membres. Le processus approuvé pour le nouveau mandat devrait améliorer la transparence et l'équité dans tous les programmes universitaires.

Stratégie : Mettre à profit le mandat pour amorcer le recrutement de nouveaux membres. Conformément au chapitre 6 de l'EPTC 2, le mandat définit le processus ci-dessous pour assurer une sélection juste et impartiale aux fins de la nomination de nouveaux membres du CER.

La nomination d'un membre du CERUL peut se faire de trois façons :

- a. Les postes à pourvoir pour l'expertise « requise » seront annoncés dans le milieu universitaire. Les personnes intéressées devront présenter une lettre d'intention et leur CV au gestionnaire de la recherche. Le CERUL examinera toutes les candidatures et procédera à la sélection des nouveaux membres. Au moins cinq membres du CERUL devront participer au processus de sélection.
- b. On dressera une liste des écoles et départements de l'UL où les membres du corps professoral et de la population étudiante effectuent régulièrement des recherches faisant appel à des sujets humains. Chaque année, l'unité « suivante » sera invitée à nommer un membre au CERUL à l'aide du processus habituel pour la nomination à un comité de l'UL (p. ex., élections, bénévolat, nomination). Si le département ou l'école qui figure au haut de la liste ne peut désigner de membre pour le CERUL, on sollicitera l'école ou le département suivant sur la liste jusqu'à ce qu'on trouve un nouveau membre. Cinq membres au total.
- c. Le CERUL établira chaque année une liste des organismes communautaires, établissements et entreprises conformes aux lignes directrices de l'EPTC 2 concernant les sources convenables de membres de la collectivité lorsqu'un poste s'ouvre pour un membre de la collectivité; le groupe communautaire « suivant » sera invité à nommer un membre au CERUL en faisant appel au processus habituel régissant la nomination de membres de l'extérieur. Si l'organisme qui figure au haut de la liste ne peut désigner de membre pour le CERUL, on sollicitera l'organisme suivant sur la liste jusqu'à ce qu'on trouve un nouveau membre.

Le CERUL fournira une liste de tous les nouveaux membres au comité de liaison du Comité d'éthique de la recherche, qui recommandera au Conseil des gouverneurs l'approbation des nominations.

- e) **CERPC :** Il y a 12 CER inscrits au premier cycle. Les CERPC étudient activement les demandes d'étudiants de premier cycle et renvoient au CER les projets de recherche très complexes ou à risque élevé. Il y a eu certaines irrégularités avec des recherches de premier cycle faisant appel à des sujets humains sans que les étudiants aient fait l'objet d'un examen éthique. Certains programmes de premier cycle ont des exigences pour la recherche au premier cycle, mais ne disposent pas des ressources nécessaires

pour former un CERPC. Différentes stratégies visant à améliorer la qualité des demandes de ces unités ont considérablement amoindri la charge de travail du CER en réduisant le nombre d'auteurs de demande qui doivent produire de multiples révisions.

Stratégie : Soutien constant des CERPC, notamment au moyen de consultations individuelles et de présentations aux CER ou aux étudiants de premier cycle inscrits dans des cours de recherche. Soutien des départements et des écoles qui souhaitent mettre sur pied un CERPC. Vérification constante des activités des CERPC afin de déterminer les difficultés sur le plan de la procédure ou les besoins en apprentissage.

9. Développements/travail en cours/planification pour 2013-2014

- a) **Plate-forme pour la présentation des demandes en ligne :** poursuivre le travail avec la TI de l'Université Laurentienne pour l'élaboration d'un processus de demande en ligne; idéalement, les auteurs de demande pourraient suivre la progression de leur demande, de la présentation à l'examen aux fins de l'approbation.
- b) **L'adresse électronique du CER, ethics@laurentian.ca,** a aidé à simplifier le processus d'examen et à réduire le risque de « pertes » de demandes.
- c) **Sensibilisation générale des unités, des étudiants des cycles supérieurs et des nouveaux membres du corps professoral :** On a l'intention d'offrir une série de présentations et d'ateliers pouvant être liés à d'autres activités, comme l'orientation des nouvelles recrues et des étudiants des cycles supérieurs, des cours de recherche et des séances départementales de réflexion et d'autre événements sur la recherche.
- d) **Adhésion à l'ACCER et participation à la conférence de l'Association :** Tous les membres du CER ont reçu du financement pour adhérer à l'ACCER et trois ont assisté à la conférence de mai 2013 à Calgary.
- e) **Budget pour le CER :** Le budget de l'UL comprend maintenant un poste consacré au CER. Ce poste budgétaire comprend des fonds pour la formation permanente des membres du CER. On élabore des plans pour déterminer une répartition équitable des fonds.
- f) **Recrutement de nouveaux membres du CER :** Un processus de recrutement de nouveaux membres est défini dans le mandat du CER. On vise ainsi à pourvoir les postes vacants en 2013-2014 et à établir un plan de relève pour les futurs « départs » du CER.
- g) **Orientation des nouveaux membres :** On élabore des plans pour le mentorat des nouveaux membres du CER. On a prolongé le mandat de certains membres actuels pour assurer la mise en œuvre d'un processus de mentorat efficace.

- h) Indicateurs de qualité:** Les travaux ont commencé sur l'élaboration d'instruments pour mesurer les indicateurs de qualité de la performance du CERUL. Il s'agit d'une initiative nationale via CAREB que nous prévoyons intégrer dans un processus CERUL.
- i) Partage de formulaires avec d'autres universités:** Nous avons eu des demandes au sujet du partage des formulaires. C'est un autre domaine où il y a une initiative nationale qui pourra aider le CERUL ainsi que les comités d'éthique dans d'autres universités à élaborer des politiques efficaces de partage de formulaires et de procédures.